

FONDATION GEORGES BOISSEL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2025

Fondation

Siège social : 100 Avenue du Médipôle
38300 BOURGOIN-JALLIEU

Au Conseil d'administration de la Fondation Georges BOISSEL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Georges BOISSEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes concernant :

- Le changement de méthode comptable intervenu sur l'exercice 2025 conformément aux dispositions du Code de Commerce et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 et n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers (*Notes « 1.1 Evénements caractéristiques de l'exercice » et « 2.1 Principes comptables » – pages 3 à 5*).
- La construction de nouveaux ensembles immobiliers au cours de l'exercice (Note « 1.1 Événements caractéristiques de l'exercice » - pages 2 à 3).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Provisions pour risques et charges :

Votre Fondation constitue des provisions pour couvrir divers risques et charges, tels que décrits dans la note « 3.4.2 Provisions pour risques et charges » de l'annexe des comptes (pages 19 à 20).

S'agissant des risques et litiges, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre fondation pour leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes. Nous nous sommes assurés que les risques identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrits de façon appropriée dans la note relative aux provisions pour risques et charges précitée de l'annexe des comptes.

- Fonds dédiés :

Votre Fondation constitue des fonds dédiés, tels que décrits dans la note « 3.4.1 Fonds dédiés » de l'annexe des comptes (pages 17 à 19).

S'agissant des fonds dédiés, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre fondation pour leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes. Nous nous sommes assurés que les principaux fonds dédiés relatifs à des financements reçus dont l'objet

n'a pas été totalement réalisé étaient décrits de façon appropriée dans la note relative aux fonds dédiés précitée de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de la fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ecully, le 21 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

AESE

Vincent FAURE

Associé

Bilan Actif des Associations et Fondations				
FONDATION GEORGES BOISSEL - Périodes de : 01/2025 à 12/2025				
ACTIF	Brut 2025	Amortissements et dépréciations 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement (I)	61 847	0	61 847	61 847
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement	47 355	46 005	1 350	1 458
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 181 677	1 006 139	175 538	271 169
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	87 839		87 839	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain	5 658 862	1 497 396	4 161 466	4 245 164
Constructions	50 737 047	22 442 853	28 294 193	21 860 861
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 635 350	1 104 367	530 983	566 048
Autres immobilisations corporelles	5 483 348	3 789 193	1 694 155	1 669 182
Immobilisations corporelles en cours,avances et acomptes	1 341 775		1 341 775	7 747 467
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ÊTRE CEDES				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	630		630	30
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	1 288 814		1 288 814	1 288 814
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 966 915	28 513	1 938 402	2 251 725
TOTAL II	69 429 612	29 914 466	39 515 146	39 901 918
ACTIF CIRCULANT		0	0	0
Stocks et en cours	129 709	0	129 709	147 137
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 202 352	1 093 347	6 109 005	2 396 366
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 445 125	285 086	1 160 039	1 676 597
Charges constatées d'avance	1 271 400	0	1 271 400	1 200 692
Valeurs mobilières de placement	4 790 279		4 790 279	4 790 279
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	14 834 924		14 834 924	13 084 746
TOTAL III	29 673 789	1 378 434	28 295 356	23 295 816
Frais d'émission des emprunts (IV)	435 484		435 484	467 742
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	99 600 732	31 292 900	68 307 832	63 727 323



Bilan Passif des Associations et Fondations

FONDATION GEORGES BOISSEL - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	281 907	281 907
Fonds propres complémentaires	4 682 912	4 682 912
Ecart de réévaluation	11 404	11 404
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	5 715 141	5 756 643
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	470 729	234 663
Excédent ou déficit de l'exercice	50 425	194 564
Situation nette (sous total)	11 212 517	11 162 092
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	7 166 308	3 819 521
Provisions réglementées	0	0
TOTAL I	18 378 825	14 981 613
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	2 454 658	2 471 149
TOTAL II	2 454 658	2 471 149
PROVISIONS		
Provisions pour risques	2 041 910	1 966 096
Provisions pour charges	3 156 423	3 074 217
TOTAL III	5 198 333	5 040 312
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	29 466 630	27 919 654
Emprunts et dettes financières diverses	84 603	77 058
Instruments financiers à terme	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 894 567	3 046 828
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	7 834 026	7 667 535
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	135 006	328 697
Autres dettes	78 031	76 949
Produits constatés d'avance	1 783 153	2 117 528
TOTAL IV	42 276 016	41 234 248
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	68 307 832	63 727 323



Compte de Résultat des Associations et Fondations
FONDATION GEORGES BOISSEL - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	9 953	166
Ventes de prestation de service	3 520 105	3 255 982
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	57 959 089	55 281 007
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	92 642	123 507
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	184 747	513 380
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 083	0
Utilisations des fonds dédiés	212 556	186 418
Autres produits	263 603	140 213
TOTAL I	62 244 779	59 500 672
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	4 589	3 944
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 294 983	1 328 711
Variation de stock	26 853	-47 032
Autres achats et charges externes	12 205 807	12 422 054
Aides financières	32 344	36 866
Impôts, taxes et versements assimilés	3 580 720	3 649 184
Salaires	29 254 987	27 673 493
Cotisations sociales	12 029 472	11 293 132
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 747 375	2 329 481
Dotations aux provisions	283 940	373 458
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	1 000	0
Report en fonds dédiés	196 065	35 501
Autres Charges	150 025	150 481
TOTAL II	61 808 160	59 249 272
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	436 619	251 399
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	17 877	5 862
Autres intérêts et produits assimilés	195 833	196 335
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	213 710	202 196
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	32 258	32 258
Intérêts et charges assimilées	567 646	694 900
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	599 904	727 158
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-386 194	-524 962
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	50 425	-273 563
Produits exceptionnels		588 881
TOTAL V		588 881
Charges exceptionnelles		120 755
TOTAL VI		120 755
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	468 126
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
Total des produits (I+II+V)	62 458 489	60 291 749
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	62 408 064	60 097 185
EXCEDENT OU DEFICIT	50 425	194 564
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0



FONDATION GEORGES BOISSEL

Identifiant SIREN : 301 012 365

100 Avenue du Médipôle

38300 Bourgoin-Jallieu

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Note 1

FAITS MARQUANTS

Evénements caractéristiques de l'exercice
Evénements postérieurs à la clôture

Note 2

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Principes comptables
Changements de méthode comptable
Durées d'amortissement
Présentation des comptes statutaires

Note 3

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Actif immobilisé
Actif circulant
Fonds propres
Engagements en fonds dédiés et en provisions pour risques et charges
Dettes

Note 4

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Impacts du changement de réglementation comptable sur le compte de résultat de l'exercice
Résultat d'exploitation
Résultat exceptionnel
Résultat net

Note 5

AUTRES INFORMATIONS

Informations relatives aux résultats des établissements
Informations relatives à la séparation des exercices comptables
Informations relatives aux commissaires aux comptes
Informations relatives aux organes d'administration et de direction
Informations relatives aux effectifs
Comptes 2024 certifiés

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.



Note 1 – FAITS MARQUANTS

1.1 Evénements caractéristiques de l'exercice

Poursuite de la réforme du financement de la psychiatrie hospitalière

La réforme du financement de la psychiatrie hospitalière, dont le démarrage était initialement prévu en 2021, a été repoussée d'un an pour une mise en place au cours de l'année 2022. Cette réforme du financement met fin à la dotation annuelle unique dont bénéficiait l'Etablissement de Santé Mentale des Portes de l'Isère (ESMPI) pour s'orienter vers un modèle reposant sur 4 grands compartiments :

- ✓ Une dotation populationnelle (environ 80% du financement total) visant à corriger les inégalités régionales et à asseoir le principe de responsabilité territoriale des établissements ;
- ✓ Une dotation modulée à l'activité (environ 13.5% du financement total) pour valoriser la file active des établissements et pour reconnaître certaines de leurs activités spécifiques ou à portée suprarégionale ;
- ✓ Un financement à la qualité (environ 1,5 % du financement total) à travers le dispositif IFAQ (Incitation Financière à la Qualité) et la création d'un compartiment dédié au financement de la qualité du codage ;
- ✓ Et un compartiment de financements ciblés (environ 5 % du financement total) afin de soutenir la transformation du secteur, la structuration de la recherche en santé mentale et le développement d'activités innovantes.

L'application pleine et entière du nouveau modèle a été précisée par la loi de financement de la sécurité sociale 2023 et prendra fin en 2026 ; dans l'intervalle, les recettes des établissements restent en grande partie sécurisées pour accompagner le passage au nouveau modèle de financement.

L'année 2022 avait ainsi constitué une année de transition qui avait vu les établissements psychiatriques être financés via une dotation provisionnelle d'un montant au moins équivalent aux financements 2021 et permettant aux Agences Régionales de Santé de s'approprier le modèle et d'en anticiper les impacts futurs grâce à des simulations à blanc.

En 2023, les nouveaux mécanismes de financement ont été clarifiés et les arrêtés en provenance des Agences Régionales de Santé ont permis de distinguer les 4 compartiments précédemment cités. De nombreuses mesures n'étaient cependant pas sécurisées et étaient véhiculées au sein du dernier compartiment (dotation à la transformation du secteur), dans l'attente d'une pérennisation au sein de la dotation « socle » (dotation populationnelle).

En 2024, le montant des deux compartiments principaux (dotation populationnelle et dotation file active) a été sécurisé. En complément de ce socle sécurisé, une analyse relative des établissements par rapport aux indices régionaux a été menée par les Agences Régionales de Santé afin d'objectiver la dispersion des écarts et enclencher une trajectoire de rééquilibrage. L'ESMPI a ainsi bénéficié en 2024 d'une enveloppe de financement complémentaire afin de rattraper une insuffisance de dotation au titre des années précédentes.

L'année 2025 n'a pas introduit d'éléments nouveaux par rapport à 2024 : la répartition des financements selon les différents compartiments est restée identique, et la mesure de rattrapage opérée en 2024 s'est poursuivie en 2025.

Construction de nouveaux ensembles immobiliers

L'année 2024 avait été une année importante en investissements afin de soutenir le développement de la Fondation Boissel, en particulier dans les investissements immobiliers. Les immobilisations en cours, à la date de clôture de l'exercice, s'élevaient ainsi à 7.724 k€, dont 6.600 k€ concernaient le



projet de construction d'un nouveau centre ambulatoire pour l'Etablissement de Santé Mentale des Portes de l'Isère.

Honorant de nouvelles autorisations psychiatriques en hôpital de jour octroyées par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ce projet immobilier consiste à regrouper sur un site unique, sur la commune de Péage de Roussillon (38), les prises en charge ambulatoires (centres de consultation médico-psychologiques et alternatives à l'hospitalisation complète) autour de deux pôles « enfants » et « adultes » distinctement séparés l'un de l'autre. L'inauguration de ce centre ambulatoire a été réalisée au cours de l'année 2025, et les montants figurent dans les mises en service de l'exercice détaillées dans la note 3.1 des présentes annexes aux comptes annuels. Le coût total de la construction immobilière s'est ainsi élevé à 7.1 m€.

Modernisation des états financiers : application des règlements ANC n° 2022-06 (Plan Comptable Général) et ANC 2023-03 (Comptes Annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif)

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général (PCG).

Les conséquences des changements opérés par le règlement ANC 2022-06 sur les comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif sont traitées par le règlement ANC 2023-03, homologué par arrêté du 26 décembre 2023. Un organisme sans but non lucratif applique, par principe, les règles du Plan Comptable Général, complétées par les règles spécifiques du secteur non lucratif prévues par l'ANC 2018-06 et ses modifications ultérieures, notamment ANC 2023-03.

Ce changement de plan comptable concerne la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Ces textes, applicables obligatoirement aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, ont pour objet de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, et constituent un changement de réglementation comptable au sens de l'article L. 123-17 du Code de commerce et des articles 831-3, 832-2/2 et 833-2/2 du PCG.

Conformément à l'article 831-3 du PCG, ce changement de réglementation, appliqué de manière prospective, est présenté comme un changement de méthode comptable n'ayant pas à être justifié, le nouveau référentiel s'imposant à l'entité (PCG art. 122-1).

Le règlement ANC n° 2022-06 entraîne notamment :

- ✓ Une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, complétés par certains éléments inscrits par nature en résultat exceptionnel (écritures comptables d'origine purement fiscale, changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, corrections d'erreurs) ;
- ✓ La suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturations en produits et charges courants ;
- ✓ La modification et la simplification du plan de comptes ;
- ✓ La modernisation et la réduction des modèles d'états financiers, ainsi que la réorganisation des informations à fournir en annexe.

L'impact de ce changement de réglementation sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025 est présenté ci-après, conformément aux dispositions des articles 831-3, 832-2/2 et 833-2/2 du PCG



relatives à l'information sur les changements de réglementation comptable appliqués de manière prospective.

Le bilan et le compte de résultat comparatifs de l'exercice N-1, présentés selon les nouveaux modèles, peuvent différer des états financiers N-1 arrêtés et publiés antérieurement en raison de reclassements rendus nécessaires par l'application du règlement ANC n° 2022-06. Dans ce cas, le bilan et le compte de résultat N-1, tels qu'ils ont été arrêtés et publiés, sont présentés séparément dans l'annexe des comptes de l'exercice N (en dernières pages).

Les incidences détaillées de la première application du règlement ANC n° 2022-06 (notamment sur le résultat exceptionnel, les transferts de charges, la structure du compte de résultat, le plan de comptes et les informations en annexe) sont décrites dans les notes afférentes aux postes concernés du bilan, du compte de résultat et, le cas échéant, dans le tableau de variation des capitaux propres.

Dans les comptes 2024, la colonne 2024 intègre les reclassements liés à l'application de la nouvelle réglementation. Ainsi, la colonne 2024 dans les comptes 2025 ne correspond pas aux comptes arrêtés et publiés au titre de l'exercice clos en 2024. Par mesure de comparaison, ces comptes 2024 (bilan et compte de résultat) figurent à la fin de la présente annexe.

1.2 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur intervenu ou connu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes annuels, et présentant un lien direct et prépondérant avec une situation existante à la clôture, n'est de nature à modifier les états financiers au 31 décembre 2025.



Note 2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes comptables

Dans le prolongement du paragraphe précédent relatifs à la modernisation des états financiers, les comptes annuels de l'exercice 2025 sont présentés conformément aux dispositions et spécifications précisées par les textes suivants :

Par principe, la Fondation BOISSEL arrête ses comptes annuels dans le respect des règles du plan comptable général définies par le règlement ANC n° 2022-06, modifiant le règlement ANC n° 2014-03.

Elle applique de manière complémentaire les règles comptables spécifiques aux personnes morales de droit privé à but non lucratif définies par le règlement 2018-06 et ses modifications ultérieures, notamment ANC 2023-03.

A cet égard, les principaux marqueurs comptables caractéristiques des personnes morales de droit privé à but non lucratif sont : une présentation adaptée du bilan et du compte de résultat, des informations spécifiques sur les fonds propres, et un traitement comptable particulier concernant les fonds dédiés.

Il est précisé que les normes socles ci-dessus peuvent faire l'objet d'adaptations afin de respecter les attentes des organismes financeurs en lien avec les instructions budgétaires et comptables sectorielles propres aux établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC) et aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Les comptes administratifs des établissements concernés sont ainsi retraités et structurés afin d'obtenir des comptes individuels conformes aux instructions sectorielles sus visées. Ces instructions sectorielles doivent toutefois rester compatibles avec les règlements ANC précédemment cités.

Les règles ci-dessus ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre sous réserve de changements liés au nouveau plan comptable,
- ✓ Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

2.2 Changements de méthode comptable

Outre les effets des changements de réglementation décrits précédemment au paragraphe 1.1, l'entité n'a procédé à aucun changement de méthode comptable par rapport aux années précédentes.



2.3 Durées d'amortissement

Les durées d'amortissement comptable pratiquées, ceci selon les grands composants précisés ci-dessous, reflètent les durées prévisionnelles moyennes de la consommation des avantages économiques attendus par les immobilisations inscrites en valeurs brutes à l'actif du bilan :

Informatique et bureautique :

- | | |
|--------------------------------------|---------------|
| ✓ Logiciels informatiques | de 2 à 7 ans |
| ✓ Sites Internet et Intranet | 5 ans |
| ✓ Matériel de bureau et informatique | de 5 à 10 ans |

Terrains et constructions :

- | | |
|----------------------------|----------------|
| ✓ Aménagements terrains | 20 ans |
| ✓ Gros œuvre | 35 ans |
| ✓ Charpente | 35 ans |
| ✓ Façades | 35 ans |
| ✓ Panneaux photovoltaïques | de 15 à 20 ans |

Autres immobilisations corporelles :

- | | |
|----------------------------|----------------|
| ✓ Menuiserie et étanchéité | 35 ans |
| ✓ Chauffage | de 15 à 25 ans |
| ✓ Electricité | de 10 à 25 ans |
| ✓ Plomberie sanitaire | de 15 à 25 ans |
| ✓ Aménagement intérieurs | 15 ans |
| ✓ Sols souples | 15 ans |
| ✓ Mobilier | de 3 à 10 ans |
| ✓ Signalétique | 10 ans |

2.4 Présentation des comptes statutaires

La Fondation Boissel gère plusieurs établissements sous contrôle des tiers financeurs dans les domaines sanitaire, social, et médico-social ainsi que des établissements en gestion libre :

- ✓ ESMPI – Etablissement de Santé Mentale Portes de l'Isère ;
- ✓ MAS Saint Clair – Maison d'accueil spécialisée dans le handicap psychique ;
- ✓ TEMPS FORTS (crée en 2025) - Séjours de répit et vacances adaptées ;
- ✓ SIAO de l'Isère – Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de l'Isère ;
- ✓ PLURI-ELLES (ex : SFM – Solidarité Femmes Miléna, changement de nom en 2024) – Accompagnement social des femmes et de leurs enfants, confrontés aux violences ;
- ✓ ALPA – Accompagnement Logement de la Porte des Alpes ;
- ✓ LA ROSERAIE – Hébergement social et ateliers d'adaptation à la vie active pour les hébergés ;
- ✓ LA BLANCHISSERIE – Chantiers d'insertion sociale par l'emploi ;
- ✓ GRAINES D'INSERTION – Chantiers d'insertion sociale par l'emploi ;
- ✓ (R)EGAL' – Gestion d'une cuisine centrale et insertion sociale par l'emploi ;
- ✓ ECURIES SAINT CLAIR – Equithérapie, pensions et médiations équine ;
- ✓ DOMAINE SAINT CLAIR – Gestion centrale et patrimoniale de la donation initiale du Docteur Boissel.

Les comptes statutaires présentés cumulent les comptabilités de tous les établissements cités précédemment. Les prestations réciproques sont isolées au cours de l'année dans des comptes d'opérations inter-établissements, et ne sont pas présentées au compte de résultat général. Il en est de même pour les comptes de liaison inter-établissements qui font l'objet d'éliminations comptables dans le bilan statutaire de la Fondation Boissel.



Note 3 – INFORMATIONS SUR LE BILAN

3.1 Actif immobilisé

3.1.1 Immobilisations en valeurs brutes

Le tableau des mouvements de l'exercice relatifs aux immobilisations en valeurs brutes est présenté ci-dessous :

Rubriques	Mouvement	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais de développement		47 355			47 355
Concessions, brevets et droits similaires		1 175 737	5 940		1 181 677
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			87 839		87 839
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 223 092	93 779		1 316 871
Terrains et aménagements terrains		5 577 700	85 148	3 986	5 658 862
Constructions		42 711 592	8 025 455		50 737 047
Installations techniques et matériels		1 551 914	85 425	1 990	1 635 350
Matériel de bureau et informatique		1 657 245	171 076	2 906	1 825 416
Autres immobilisations corporelles		3 368 128	300 975	11 171	3 657 933
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		7 747 467	707 009	7 112 701	1 341 775
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		62 614 047	9 375 088	7 132 753	64 856 382
Participations		30	600		630
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés		1 288 814			1 288 814
Prêts					
Autres immobilisations financières		2 280 237	9 958	323 281	1 966 915
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		3 569 082	10 558	323 281	3 256 359
TOTAL GENERAL		67 406 221	9 479 425	7 456 034	69 429 612

La valeur des immobilisations est constituée par le coût d'achat et des frais accessoires directement imputables à l'acquisition. Les frais qui ne sont pas nécessaires à l'acquisition de l'immobilisation sont exclus du coût d'acquisition et sont comptabilisés directement en charge.

Pour chaque catégorie d'immobilisation, des précisions sur les mouvements sont apportées dans les tableaux ci-dessous :



Ventilation des augmentations :

Ventilation des augmentations de l'exercice	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Frais de développement			5 940		
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres immobilisations incorporelles			87 839		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			93 779		
Terrains et aménagements terrains			85 148		
Constructions	7 112 701		912 754		
Installations techniques et matériels			85 425		
Matériel de bureau et informatique			171 076		
Autres immobilisations corporelles			300 975		
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			707 009		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 112 701		2 262 387		
Participations			600		
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts			9 958		
Autres immobilisations financières					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			10 558		
TOTAL AUGMENTATIONS	7 112 701		2 366 725		

Ventilation des diminutions :

Ventilation des diminutions de l'exercice	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Terrains et aménagements terrains		3 986			
Constructions					1 990
Installations techniques et matériels					2 906
Matériel de bureau et informatique					10 171
Autres immobilisations corporelles			1 000		
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	7 112 701				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 112 701	3 986	1 000		15 067
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		323 281			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		323 281			
TOTAL DIMINUTIONS	7 112 701	327 267	1 000		15 067



3.1.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations

Le tableau des mouvements de l'exercice relatifs aux amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé est présenté ci-dessous :

Rubriques	Mouvements	Mode d'amortissement	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Diminutions	Amortissements à la clôture de l'exercice
Frais de développement	Linéaire		45 897	108		46 005
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire		904 569	101 570		1 006 139
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			950 466	101 678		1 052 144
Terrains et aménagements terrains	Linéaire		1 332 536	164 860		1 497 396
Constructions	Linéaire		20 850 731	1 592 123		22 442 853
Installations techniques et matériels	Linéaire		985 866	120 491	1 990	1 104 367
Matériel de bureau et informatique	Linéaire		1 032 693	217 055	2 906	1 246 842
Autres immobilisations corporelles	Linéaire		2 323 498	229 024	10 171	2 542 351
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			26 525 325	2 323 552	15 067	28 833 810
Participations	Dépréciation					
Créances rattachées à des participations	Dépréciation					
Autres titres immobilisés	Dépréciation					
Prêts	Dépréciation					
Autres immobilisations financières	Dépréciation		28 513			28 513
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			28 513			28 513
TOTAL GENERAL			27 504 303	2 425 230	15 067	29 914 466

Les amortissements comptabilisés en application des règles et méthodes rappelées en note 2 de la présente annexe permettent de constater comptablement la perte de valeur normative de ces immobilisations liée à leur rythme d'utilisation, l'usure du temps et l'obsolescence technique.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation exceptionnelle complémentaire est constatée pour le montant de la différence.

Pour chaque catégorie d'immobilisation, des précisions sur les mouvements sont apportées dans les tableaux ci-dessous :



Ventilation des dotations :

Ventilation des dotations de l'exercice	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Autres immobilisations incorporelles		108 101 570		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		101 678		
Terrains et aménagements terrains Constructions Installations techniques et matériels Matériel de bureau et informatique Autres immobilisations corporelles		164 860 1 592 123 120 491 217 055 229 024		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 323 552		
Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL AUGMENTATIONS		2 425 230		

Ventilation des diminutions :

Ventilation des diminutions de l'exercice	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Autres immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains et aménagements terrains Constructions Installations techniques et matériels Matériel de bureau et informatique Autres immobilisations corporelles			1 990 2 906 10 171
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			15 067
Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL DIMINUTIONS			15 067



3.1.3 Immobilisations financières

Ce poste est composé des titres immobilisés, dépôts et cautionnements, et des créances financières à long terme.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur probable de réalisation est inférieure à leur coût d'acquisition. Une dépréciation de 29 K€ est ainsi comptabilisée au 31/12/2025.

Le poste des immobilisations financières comprend la créance dite « Article 58 » pour un montant de 606 K€. En effet, en 1984, le passage de la facturation des prix de journée à un financement par dotation globale a conduit à figer dans le haut du bilan des établissements de santé une créance envers les organismes d'Assurance-Maladie, connue du secteur hospitalier sous le nom de « créance de l'article 58 » en référence à l'article 58 du décret n° 83-744 du 11 août 1983. Compte tenu de son ancienneté et de son fondement, cette créance, considérée comme non liquide, ne peut faire partie de l'actif circulant.

De même, les créances relevant de « l'Article 50 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021 » relative aux crédits dédiés au soutien à l'investissement et à la transformation du service public hospitalier, et dont le montant s'élève à 1.200 k€ au 31/12/2025, sont également comptabilisées au sein des immobilisations financières. Le flux de 300 k€ ainsi présenté en diminution des autres immobilisations financières dans les tableaux précédents correspond aux sommes effectivement encaissées au cours de l'exercice.

Tableau des filiales et participations :

Informations financières (en euros)	Capitaux propres (2)	Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	Valeur d'origine des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Montant net des prêts et avances consentis par la société (3)	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (2) (3)	Résultat du dernier exercice clos (2) (3)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observations
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1) 2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1.	1 000	60%	600	600						Cf infra
A. TOTAL DES FILIALES (+ de 50% du capital détenu)	1 000		600	600						
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1) 2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1.										
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS (10 à 50% du capital détenu)										
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)	1 000		600	600						

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication

(2) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées

(3) S'ils s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne "Observations"

- ✓ Au cours de l'exercice 2025, la Fondation Boissel a effectué un apport en numéraire au bénéfice de la société par actions simplifiée Mental & Care d'un montant de six cents euros (600 €, correspondant à la valeur de 60 actions de 10 € entièrement souscrites et libérées). La société Mental & Care a pour objet social la conception, le développement, la fabrication et la commercialisation d'équipements et d'outils informatiques et numériques destinés notamment à des dispositifs médicaux numériques utilisés dans le cadre de l'activité médicale



en santé mentale. Le premier exercice social de la société Mental & Care a, par exception, une durée supérieure à 12 mois pour se clôturer au 31 décembre 2026. A la date de clôture des comptes au 31/12/2025, la société n'a pas encore démarré son activité.

- ✓ Les autres participations inscrites à l'actif du bilan au 31/12/2025, et non présentées dans le tableau ci-dessus) sont non significatives et correspondent à des participations inférieures à 10% du capital détenu.

3.2 Actif circulant

3.2.1 Stocks

Pour l'ensemble de ses établissements, les stocks sont évalués selon la méthode P.E.P.S (premier entré, premier sorti). Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur probable de réalisation est inférieure à leur coût d'acquisition. Il n'y a pas de dépréciation de cette nature comptabilisée au 31/12/2025.

3.2.2 Créances

Créances clients :

Elles sont évaluées en fonction des prix de journées, de forfaits, d'actes alloués par les autorités de tarification.

Des dépréciations sont constituées en fonction des incertitudes ou litiges connus à la date de clôture et du risque d'irrecouvrabilité. Ces dépréciations, estimées en fonction du risque de perte effectivement encouru, a conduit, en 2025 comme en 2024, à déprécier plus de 90% des créances échues soumises à une procédure de recouvrement (amiable ou judiciaire) externe à l'établissement.

Les délais de recouvrement étant plus longs pour les créances dues par les patients, résidents ou hébergés, les créances 2025 non encaissées au 31/03/2026 et ne faisant pas encore l'objet d'une procédure judiciaire, mais exposées à un risque de non-recouvrement, ont également fait l'objet au cas par cas d'une dépréciation.

Suivant les explications qui précèdent, au 31/12/2025, la provision pour dépréciation des créances clients s'élève à 1.093 K€, contre 829 K€ l'année précédente.

Charges constatées d'avance / Produits constatés d'avance :

Les charges et produits constatés d'avance sont principalement composés d'un bail à construction dont les montants au 31/12/2025 s'élèvent à :

- ✓ Charges constatées d'avance : 787 K€
- ✓ Produits constatés d'avance : 1.226 K€

Par acte juridique en date d'octobre 2010, la Fondation Boissel a donné bail à construction, le terrain de la Fondation sis Domaine St Clair, à Pluralis, afin d'édifier l'immeuble MAS St Clair. Le bail à construction a été consenti moyennant le versement d'un loyer unique accepté à 1.816.000 € constaté à l'origine en produit constaté d'avance.



La Fondation a accordé à Pluralis une subvention de 1.166.000 € contribuant à l'équilibre financier de l'opération, constatée à l'origine en charge constatée d'avance.

Le bail à construction étant consenti pour une durée de 40 ans, le loyer reçu et la subvention accordée font l'objet d'un étalement sur la même durée, dont la date de début est l'exercice 2013, date d'ouverture de cet établissement.

Sur l'exercice 2025, comme pour les exercices précédents, les mouvements annuels relatifs à ces montants ont été comptabilisés en résultat d'exploitation, au sein des « Autres produits » et des « Autres charges » pour un montant net total de +16 k€ (+45 K€ en étalement des produits constatés d'avance et -29 K€ en étalement des charges constatées d'avance).

Si le bâtiment avait été réalisé par la Fondation, sa valeur nette comptable serait nulle au terme d'une période identique à celle du bail à construction, à savoir 40 ans, et selon l'application en vigueur des plans d'amortissements par grands composants.

Dépréciations des créances de l'actif circulant :

Ventilation des dépréciations de l'actif circulant	Montant à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Reprises	Montant à la clôture de l'exercice
		de l'exercice	utilisées	non utilisées	
Sur stocks et en cours					
Sur clients, usagers et comptes rattachés	828 630	322 145	57 428		1 093 347
Autres prov. pour dépréciation	286 486		1 400		285 086
TOTAL GENERAL	1 115 117	322 145	58 828		1 378 434

3.2.3 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Tableau des échéances des créances à la clôture de l'exercice	Montant brut	Échéance à :	
		Un an au plus	Plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	1 966 915	1 066 915	900 000
Créances de l'actif circulant			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 160 915	6 160 915	
Clients douteux ou litigieux	1 041 437	1 041 437	
Personnel et comptes rattachés	32 569	32 569	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	90 835	90 835	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	77 779	77 779	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	1 243 941	1 087 911	156 030
Charges constatées d'avance	1 271 400	513 501	757 900
Frais d'émission des emprunts	435 484	32 258	403 226
CREANCES	12 321 276	10 104 121	2 217 155
(1) - Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
- Montant des prêts remboursés en cours d'exercice			
(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers. physiques)			

Les créances ont normalement une échéance inférieure à 1 an, sauf pour :



- ✓ Les créances relevant de l'article 35 du décret du 24/03/88 – dispositions pour les C.H.R.S. La Fondation Boissel n'a pas à son actif de telles créances.
- ✓ Les créances relevant de l'article 58 du décret du 11/08/83 - dispositions reprises dans le Code de la Sécurité Sociale, sous l'article R 174-1-9.
A ce titre, une créance de 606 406.82 € relative à l'exercice 1987 figure à l'actif du bilan au sein des créances immobilisées. Il s'agit de sommes imputées par l'autorité de tutelle sur la dotation globale des exercices 1985 à 1988. Cette créance non prescrite n'a pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation à la date de clôture de l'exercice. Elle est désormais recouvrable à moins d'un an, suite à la confirmation reçue post-clôture de sa mise en règlement au cours de l'année 2026.
- ✓ Les créances relevant de l'article 50 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021 - dispositions reprises dans l'instruction DGOS/PF1/DSS/1A/2021/165 du 21 juillet 2021 relative aux crédits dédiés au soutien à l'investissement et à la transformation du service public hospitalier.
Dans le cadre de ce dispositif, la dotation attribuée à l'établissement ESMPI au cours de l'exercice 2021 s'est élevée 3.000.000 €. L'échéancier global prévisionnel des versements, contractualisé avec l'organisme financeur, est le suivant :
 - 2/10ème du montant total versé sur l'exercice 2021
 - 1/10ème du montant total versé chaque année sur les exercices 2022 à 2029.
 Compte tenu de cet échéancier, le solde de la créance à percevoir, à la date de clôture des comptes au 31 décembre, s'élève à 1.200.000 € (dont 900.000 euros à plus d'un an) ; ce montant figure à l'actif du bilan au sein des créances immobilisées (cf note 3.1) conformément au cadre réglementaire rappelé précédemment.
- ✓ Les frais d'émission des emprunts à répartir sur plusieurs exercices.
En 2023, la Fondation Boissel a renégocié un contrat de prêt significatif afin de substituer un plan d'amortissement à taux d'intérêt fixe plutôt qu'à taux variable. Certains prêts bancaires de la Fondation Boissel avaient en effet été contractés à taux variables à l'origine, exposant financièrement les établissements concernés dans un contexte d'hyper-inflation. Ainsi, un contrat de prêt pour l'ESM Portes de l'Isère, souscrit en 2009 pour une durée de 30 ans, a fait l'objet d'un refinancement à taux fixe fin 2023 pour la durée résiduelle du contrat (16 ans). En contrepartie de l'octroi de conditions de crédit à taux fixe meilleures que les conditions de marché, une somme compensatrice de 500 k€ a été intégrée au capital refinancé, permettant ainsi de maintenir l'équilibre financier de la renégociation entre l'ESM Portes de l'Isère et l'établissement de crédit. Comptablement, cette somme a été inscrite en augmentation des dettes financières (puisque intégrée au capital restant dû) en contrepartie de la constatation d'un actif du même montant (inscrit en « frais d'émission des emprunts ») ; ces deux éléments font l'objet d'un étalement sur la durée d'amortissement du contrat de prêt refinancé, de manière à obtenir une charge financière après étalement cohérente avec les conditions du marché.

3.2.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût historique. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. En revanche, une dépréciation est constituée lorsque leur valeur probable de réalisation est inférieure à leur coût d'acquisition.

Au 31/12/2025, aucune dépréciation n'est comptabilisée.



3.3 Fonds propres

Les fonds propres totaux de la Fondation Boissel comprennent les fonds propres des établissements sanitaires, sociaux, et médicosociaux ainsi que ceux des établissements en gestion libre. Dans le respect des règlements ANC applicables aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, le tableau suivant se substitue à l'ensemble des informations demandées dans les règlements relatifs au plan comptable général et fournit des informations spécifiques sur les fonds propres de l'entité :

Rubriques	Mouvements	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise		4 964 818				4 964 818
Fonds propres avec droit de reprise						
Ecart de réévaluation		11 404				11 404
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité		5 756 643				5 756 643
Autres réserves						
Report à nouveau		234 663	194 564			429 227
Excédent ou déficit de l'exercice		194 564	-194 564	50 425		50 425
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement		3 819 521		3 725 000	-378 213	7 166 308
Provisions réglementées						
TOTAL FONDS PROPRES		14 981 613		3 775 425	-378 213	18 378 825

3.3.1 Fonds propres statutaires et fonds propres complémentaires

Les fonds propres sans droit de reprise s'élèvent à 4.965 k€ au 31/12/2025 et comprennent :

- ✓ 282 k€ de fonds propres statutaires
- ✓ 4.682 k€ de fonds propres complémentaires.

Les fonds propres statutaires correspondent aux éléments de la dotation constitutive de la Fondation Boissel tels qu'ils sont explicitement mentionnés dans les statuts. Il s'agit des fonds propres de l'établissement Domaine St Clair valorisant les biens immeubles, installations et équipements ayant fait l'objet de l'acte authentique de donation faite par le Docteur Georges Boissel ; ces biens sont, de manière statutaire, irrévocablement affectés à la dotation. Cette dotation est donc non consommable et la Fondation Boissel ne peut donc pas disposer librement de cette dotation ; elle peut néanmoins consommer, le cas échéant, les revenus issus de cette dotation pour l'accomplissement de ses missions d'utilité publique.

Les fonds propres complémentaires permettent d'assurer la pérennité des activités et le développement de nouveaux projets. Ce patrimoine n'appartient ni aux membres ni aux fondateurs puisque, même en cas de liquidation non judiciaire de l'entité, il sera dévolu à une autre personne morale d'utilité publique et non aux membres ou aux fondateurs. Ces fonds propres complémentaires comprennent notamment (flux les plus récents) :

- ✓ En avril 2010, pour le projet intitulé « informatisation des processus des productions de soins », l'ESMPI (ex CPND) a obtenu l'accord de financement à hauteur de 50%, financements répartis sur les enveloppes subventions FMESS et dotation annuelle de financement. Les crédits reçus de l'ARS étaient initialement fléchés comme un apport en capital et comptabilisés sur demande de l'Agence en Provision pour Renouvellement des Immobilisations (#142, conformément à la circulaire DHOS/F2/F1/DSS/1A 2099-332 du 02/11/2009). De même, à leur demande, cette aide ne devait pas être reprise au compte de résultat. Cette aide constituant un apport en capital, il a été décidé, en 2018, de reclasser cette provision (initialement constituée pour un montant de 193 K€) en fonds propres complémentaires (compte #102).



- ✓ En décembre 2021, une dotation d'un montant de 3.000 k€ a été attribuée à l'ESMPI dans le cadre de la transformation du service public hospitalier décidée par le Ségur de la santé. Cette dotation a été comptabilisée au sein des fonds propres complémentaires de l'établissement conformément au cadre réglementaire et aux directives de l'Agence Régionale de Santé (compte #102).

3.3.2 Reports à nouveau

Au sein des reports à nouveau sont distinguées les sommes sous contrôle des tiers financeurs et les sommes non admises par les autorités de tarification.

Le report à nouveau en gestion propre, dont l'affectation des résultats n'est pas contrôlée, concerne :

- Les résultats des établissements qui ne sont pas soumis aux autorités de contrôle (ex : Domaine Saint Clair, Ecuries Saint Clair),
- Les résultats des établissements qui sont laissés à disposition de la Fondation après approbation des autorités de contrôle (ex : ESMP),
- Les résultats des dispositifs en gestion libre au sein d'établissements soumis, pour d'autres dispositifs, aux autorités de contrôle (ex : ALPA, Pluri-Elles).

Ventilation des reports à nouveau par nature :

NATURE DES REPORTS A NOUVEAU	DEBITEUR	CREDITEUR
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs affecté : - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		268 239
Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers financeurs	128 337	
Report à nouveau - affectation non contrôlée		886 132
Report à nouveau dépenses rejetées par autorité de tarification	41 051	
Report à nouveau CP non financés par autorité de tarification	514 255	
S/TOTAL RAN DEBITEUR / CREDITEUR	683 643	1 154 372
SOLE REPORT A NOUVEAU		470 729

3.3.3 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sur des biens non renouvelables par la Fondation sont inscrits en fonds propres. Ces subventions font l'objet d'une reprise en quote-part de subventions virée au compte de résultat chaque année au prorata du financement. Elles sont amorties au même rythme que les amortissements des biens financés.



Ventilation des subventions d'investissement sur biens non renouvelables par établissement :

Tableau des subventions d'investissement	Montant d'origine	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions ou consommations	Montant à la clôture de l'exercice
Investissement Chauffage Bois	226 648	116 888		9 066	107 822
Investissement construction Médipôle ESMPI	100 878	35 585		8 204	27 381
Investissement ambulatoire Péage Roussillon ESMPI	2 000 000	2 000 000		61 694	1 938 306
Investissement courants psychiatrie ESMPI	587 700	182 645		28 369	154 277
Investissement structurant ESMPI BJ	3 725 000	0	3 725 000	148 847	3 576 153
Investissement travaux Elan Pluri-elles	146 265	115 755		9 748	106 007
Investissement construction Atmosphère Pluri-elles	1 187 960	1 069 164		59 398	1 009 766
Investissement courants aide sociale Pluri-elles	118 735	101 226		11 634	89 591
Investissement équipements Graines d'insertion	36 500	27 544		7 429	20 115
Investissement sécurisation Marhaba ALPA	60 298	55 887		4 020	51 867
Investissement activité Equithérapie	40 000	36 000		2 000	34 000
Investissement construction La Roseraie	316 903	52 611		21 755	30 856
Investissement équipements Blanchisserie	30 251	26 217		6 050	20 167
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 577 137	3 819 521	3 725 000	378 213	7 166 308

Les subventions comptabilisées au 31/12/2025 concernent des investissements majeurs :

- ✓ Domaine St Clair : construction de la chaufferie bois en 2012
- ✓ ESMPI :
 - Construction de l'hôpital psychiatrique sur le site du Médipôle à Bourgoin en 2009
 - Matériel médical et informatique en psychiatrie en 2019, 2021 et 2022
 - Construction d'un pôle ambulatoire à Page de Roussillon (ouverture en 2025)
 - Investissements structurants sur le Médipôle de Bourgoin-Jallieu en 2025
- ✓ Pluri-Elles :
 - Travaux de rénovation d'un ensemble immobilier semi-collectif pour les hébergés sociaux en 2020
 - Construction en 2023 d'un ensemble immobilier dédié à l'accueil, l'hébergement et le logement social
- ✓ Graines d'Insertion : matériels et outillages pour l'activité RenovBati en 2020
- ✓ ALPA : travaux d'amélioration et de sécurisation d'un site à Bourgoin en 2021
- ✓ Ecuries Saint Clair : construction d'un centre d'équithérapie en 2023
- ✓ La Roseraie : apport par voie de fusion en 2023, subvention attenante à l'ensemble immobilier.

3.4 Engagements en fonds dédiés et en provisions pour risques et charges

3.4.1 Fonds dédiés

Les structures associatives et les fondations peuvent recevoir des fonds en vue de la réalisation exclusive de certaines actions ; le choix de l'utilisation des fonds ainsi obtenus ne revient pas à la structure, mais dépend de la volonté du financeur, constituant ainsi comptablement des « fonds dédiés » (comptes #19) tels que définis par les règlements spécifiques aux personnes morales de droit privé à but non lucratif (ANC 2018-06 et ses modifications ultérieures, notamment ANC 2023-03). Ainsi les fonds dédiés constituent-ils des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le traitement comptable doit alors refléter la traçabilité des fonds reçus et leur utilisation conformément à l'engagement pris à l'égard des tiers financeurs. Ainsi :



- ✓ Les fonds reçus sont comptabilisés en totalité dans le compte de produits par nature, et l'engagement d'emploi pris par la Fondation envers le tiers financeur est inscrit en charges sous le compte #689 "reports en fonds dédiés" et au passif au compte #19 ;
- ✓ Les sommes inscrites au compte #19 sont reprises en produits au compte de résultat, ceci au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte #789 "utilisation des fonds dédiés" ;
- ✓ Les annexes aux comptes annuels précisent en fin d'année les dépenses non encore utilisées et reportées, telles qu'elles figurent dans le solde du compte #19.

Ventilation des fonds dédiés :

Tableau de variation des fonds dédiés	Montant à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Utilisations	Transferts	Montant à la clôture de l'exercice	Dont projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
		Engagements à réaliser	Remboursements	Dépenses de l'exercice	A un autre projet défini		
Subventions Etablissement ESMPI							
Construction Médipôle	1 481 247			77 659		1 403 588	
Rattachement Vienne	342 392			2 072		340 320	
Système d'information	96 035			1 303		94 732	
CLSM + Aides aux aidants	26 782					26 782	
Accompagnements spécifiques patients	13 883			13 883			
Isolement et contention	100 963			30 783		70 180	
Equipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP)		50 000				50 000	
Divers	7 979			1 063		6 916	
Subventions Etablissement MAS							
Formation et Système d'information	113 944			20 710		93 233	
Contrôles d'accès	102 322			13 643		88 679	
Crédits non reconductibles sur actions spécifiques	73 611	143 065		21 205		195 471	
Subventions autres établissements							
SIAO - Financement pour élargissement missions	22 616			22 616			
LA ROSERAIE - Financement travaux rénovation	39 060					39 060	
ALPA - Divers		3 000				3 000	
Contributions financières d'autres organismes							
ESMPI - Renaissance	43 941			7 620		36 321	
ESMPI - Association Le Grillon	6 377					6 377	6 377
TOTAL FONDS DEDES	2 471 149	196 065		212 556		2 454 658	6 377

Les principaux fonds dédiés relatifs à des financements reçus dont l'objet n'a pas encore totalement été réalisé au 31/12/2025 sont les suivants :

- Fonds dédiés au rattachement sectoriel psychiatrique de Vienne : il s'agit de fonds initialement versés en 2016 par l'ARS (293 k€), puis complétés en 2017 (340 k€), et dédiés à des dépenses de pré-rattachement (recrutement personnel, études, formation du personnel au système d'information) et à des dépenses de travaux de remise aux normes des bâtiments sis sur le site du CH Vienne (notamment des espaces de soins psychiatriques intensifs). Au 31/12/2025, les fonds dédiés disponibles affectés à l'amélioration des locaux des unités de Vienne s'élèvent à 340 K€.
- Fonds dédiés à des dépenses d'investissement relatives à des projets : Médipôle, sécurité, visioconférence, système d'information, climatisation, équipements des logements en mobiliers destinés à des résidents âgés, travaux de rénovation. Ces financements sont imputés proportionnellement sur les exercices sur lesquels sont enregistrés les amortissements des investissements.
- Fonds dédiés à des dépenses de fonctionnement : Conseil local de santé mentale (CLSM), aide aux aidants, crédits non reconductibles sur actions spécifiques, contrôles d'accès, nouvelles mesures relatives aux prescriptions psychiatriques d'isolement et de contention, mesures relatives aux coûts des équipes mobiles en psychiatrie. Ces financements sont rattachés aux exercices sur lesquels les dépenses sont enregistrées. Il y a alors sur ces exercices neutralisation de la dépense.



- Fonds dédiés relatifs à des contributions financières d'autres organismes à but non lucratif (dons associatifs) :
 - Association Renaissance : cette association a été dissoute en 2014 et les fonds disponibles ont fait l'objet d'un don à la Fondation pour réaliser un projet en faveur des patients.
 - Association Le Grillon : cette association gère le budget activité d'une unité de la psychiatrie sis à Vienne. Le fond disponible restant a été versé à l'ESMPI à la suite du rattachement de l'activité psychiatrique de ces secteurs. Cette somme est affectée à des dépenses activités de l'unité concernée.

3.4.2 Provisions pour risques et charges

Les charges issues d'engagements ou de risques à l'égard des tiers ayant pris naissance dans l'exercice, et pour lesquelles il est probable (bien qu'incertain) qu'une sortie de ressources sans contrepartie se réalisera lors des exercices ultérieurs, font l'objet d'une comptabilisation sous forme de provisions à la clôture des comptes. L'inscription au passif du bilan n'est effectuée que lorsqu'une estimation fiable peut être conduite.

Ce poste est principalement composé de :

- ✓ Provisions pour risques d'exploitation. Ces provisions, relatives aux risques liés à l'exploitation courante, sont constituées sur la base des éléments disponibles à la date de clôture et selon l'appréciation par la Fondation du niveau de risque de sortie de ressources.
- ✓ Provisions pour risques sociaux. Ces provisions couvrent les risques évalués à la clôture vis à vis des litiges avec les salariés. Les montants des provisions pour salaires et charges incluent les charges liées à l'application du Droit du Travail, de la Convention Collective et de ses avenants.
- ✓ Provisions pour gros entretien. Ces provisions couvrent des travaux et révisions futures qui ont pour objet de maintenir le bon fonctionnement des installations et logements sociaux et d'y apporter un entretien, mais qui, par leur importance et leur finalité, excèdent la notion d'entretien habituel induit par l'usage courant des installations et des logements. Les provisions sont constituées à la date de clôture des exercices comptables dès lors que les 3 critères ci-dessous sont cumulativement remplis :
 - Les dépenses ne doivent pas avoir pour effet de faire entrer un ou plusieurs nouveaux éléments à l'actif du bilan ou d'augmenter la valeur ou la durée de vie des éléments auxquels ils se rapportent au-delà de celle prévue initialement (comptabilisation en immobilisations).
 - Les dépenses envisagées sont probables et nettement précisées à la clôture de l'exercice, faisant l'objet d'une programmation détaillée, ceci dans le cadre d'un plan formalisé.
 - Ce plan formalisé doit être pluriannuel (entre 3 et 5 ans) car ces dépenses, bien que représentant une charge excessive pour un seul exercice comptable au regard de leurs natures et de leurs montants, doivent être effectuées dans un délai raisonnable.
- ✓ Provisions pour indemnités de départ à la retraite. Ces provisions sont basées sur une étude réalisée par un actuaire indépendant sur les salariés présents au 31/12/2025, et ce pour l'ensemble des établissements de la Fondation. Le montant comptabilisé au passif du bilan correspond à la valeur actualisée de l'estimation des montants qui seront versés aux salariés à la prise de leur retraite, ceci par application des hypothèses de calcul suivantes :
 - Conventions collectives : CCN de l'hospitalisation à but non lucratif, CCN centre d'hébergement et de réadaptions sociale, CCN de la restauration collective



- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Evolution du salaire : 2% pour les cadres, 1% pour les non-cadres
- Probabilité de vie au terme : table mortalité 00-02 hommes / femmes
- Probabilité d'être présent dans la société au terme : turnover faible
- Taux de charges sociales : 55 %
- Taux d'actualisation : 3.50% (depuis 2022 – contre 1.50% historiquement).

- ✓ Autres provisions pour charges. Ces provisions permettent de couvrir diverses charges futures trouvant leur fait générateur dans l'exercice écoulé.

Ventilation des provisions pour risques et charges

Ventilation des dépréciations de l'actif circulant	Montant à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Reprises	Montant à la clôture de l'exercice
		de l'exercice	utilisées	non utilisées	
Provisions pour risques d'exploitation	1 931 910				1 931 910
Provisions pour risques sociaux	34 185	110 000	34 185		110 000
Provisions pour charges de gros entretien	748 780	71 436	85 418		734 798
Provisions pour charges d'indemnités de départ retraite (IDR)	2 325 437	102 504	6 316		2 421 625
Autres provisions pour charges					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 040 312	283 940	125 919		5 198 333

Le principal litige faisant l'objet d'une provision au 31/12/2025 concerne une procédure contentieuse initiée en 2012 pour des malfaçons sur le circuit de chauffage / climatisation sur l'ensemble des bâtiments de l'ESMPI, établissement ayant ouvert ses portes en mai 2009 après 2 années de construction. La Fondation est propriétaire de ces bâtiments :

- En date du 8/08/2019, par décision en 1^{ère} instance du Tribunal de Grande Instance, les demandes d'indemnisation de la part de l'ESMPI ont toutes été acceptées et les sociétés ayant réalisé les travaux ont conjointement été condamnées à verser une somme de 1.900 K€ ; le jugement étant exécutoire, l'ESMPI a reçu en 2020 ces indemnités.
- En 2021, l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Grenoble a confirmé le jugement rendu en 1^{ère} instance.
- Concomitamment à ces indemnités perçues, une provision pour charges a été comptabilisée à due concurrence, l'ESMPI étant dans l'obligation de réaliser les travaux de remise en état permettant de combler les malfaçons d'origine.
- Le dossier n'étant pas officiellement clos à la clôture de l'exercice (Cour de Cassation), les sommes comptabilisées en provisions ne sont que très peu utilisées.

3.5 Dettes

3.5.1 Emprunts et dettes financières

Sont classées dans cette rubrique les dettes contractées auprès des établissements de crédit et destinées à financer des investissements. Les intérêts courus sur ces emprunts ont été comptabilisés à la clôture de l'exercice 2025 pour un montant total de 131 K€.



3.5.2 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation comprennent principalement les dettes de la Fondation envers ses fournisseurs (dettes fournisseurs et comptes rattachés) et envers ses salariés (dettes sociales).

La Fondation provisionne, pour tous ses établissements, les droits à congés payés non pris par les différents salariés ainsi que les congés intégrés dans un Compte Epargne Temps. Le montant enregistré à la clôture de l'exercice au titre des congés payés, mais également au titre des congés intégrés dans un Compte Epargne Temps, est de 3.111 K€ en valeur brute auxquels s'ajoutent 1.649 K€ de charges sociales, soit un total de 4.760 K€ représentant 10.3% de la masse salariale.

A noter que, en application du 3° de l'article R.314-45 du CASF, les provisions pour congés à payer enregistrées en totalité par les établissements font l'objet d'une affectation, à la demande du financeur, après clôture de l'exercice dans un sous compte #115922 « Dépenses pour congés payés » pour les montants non financés sur les dispositifs concernés. Cela concerne les établissements ayant une activité réglementée au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles (MAS, ALPA, Plurielles, La Roseraie).

3.5.3 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Tableau des échéances des créances à la clôture de l'exercice	Montant brut	Échéance à :		
		Un an au plus	Plus d'un an et cinq ans au plus	Plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	23 130 664	1 458 275	6 541 668	15 130 721
Concours bancaires courants	6 335 966	6 335 966		
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	84 603	12 131	72 472	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 894 567	2 894 567		
Personnel et comptes rattachés	3 505 056	3 505 056		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 578 015	3 578 015		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	16 797	16 797		
Autres impôts, taxes et assimilés	734 157	734 157		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	135 006	135 006		
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	78 031	78 031		
Produits constatés d'avance	1 783 153	557 353	181 600	1 044 200
DETTES	42 276 016	19 305 355	6 795 740	16 174 921
(1) - Emprunts souscrits en cours d'exercice				
- Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 415 711			
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				



Note 4 – INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Impacts du changement de réglementation comptable sur le compte de résultat de l'exercice

Conformément aux éléments décrits dans les événements caractéristiques de l'exercice, l'application du règlement ANC n° 2022-06 (Plan Comptable Général) et des spécificités de l'ANC 2023-03 (Comptes Annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif), ayant pour objet de moderniser les états financiers, a conduit notamment à :

- Une comptabilisation des produits et charges exceptionnels limitée aux événements majeurs et inhabituels ;
- La suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturations en produits et charges courants.

En outre, l'ANC 2023-03 a modifié la présentation des états financiers ; pour son compte de résultat, la Fondation Boissel applique le nouveau modèle applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Enfin, l'article 831-3 de l'ANC 2022-06 prévoit que, lorsqu'un changement de réglementation a été appliqué de manière prospective, l'annexe indique « son impact sur les principaux postes concernés par ce changement de réglementation, sauf impraticabilité ». Les notes ci-dessous permettent d'appréhender les principaux impacts sur le résultat de l'exercice 2025.

4.2 Résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation de la Fondation Boissel sont quasi-exclusivement constitués de produits de tiers financeurs intitulés « Concours publics et subventions d'exploitation ». Cette rubrique regroupe :

- ✓ Les dotations de financement : 50.109 k€ au titre de l'exercice écoulée.
Il s'agit de contributions financières (ex : dotation générale de fonctionnement des CHRS dans le cadre de l'action sociale, dotation de financement de la psychiatrie générale de la cadre de l'action en santé mentale) s'analysant comme la contrepartie prix apportée par une autorité administrative aux prestations de services rendues aux usagers et au territoire au titre de l'intérêt général. Comptabilisés dans les comptes #73 conformément à la réglementation comptable en vigueur, ces produits et les charges y afférentes sont soumis au contrôle des tiers financeurs.
- ✓ Les subventions d'exploitation : 7.472 k€ au titre de l'exercice écoulée.
Attribuées de façons facultative et annuelle, contrairement à la contractualisation pluriannuelle des dotations de financement, les subventions d'exploitation sont comptabilisées dès qu'elles sont notifiées et selon l'exercice comptable auquel elles se rattachent. Elles sont enregistrées au compte de résultat dans les comptes #74 conformément à la réglementation comptable en vigueur, en contrepartie d'une créance pour « subventions à recevoir » (voir note 5.4).
- ✓ Les subventions d'investissement étalées au compte de résultat : 378 k€ au titre de l'exercice écoulé.
Antérieurement présentées au sein du résultat exceptionnel conformément à la réglementation comptable en vigueur, les quotes-parts de subventions d'investissement



virées au compte de résultat ne satisfont plus les critères d'enregistrement en produits exceptionnels nés de l'application, en 2025, des nouveaux règlements ANC décrits précédemment (événements majeurs et inhabituels). Le produit d'étalement des subventions d'investissement est donc, à partir de l'exercice 2025, présenté au sein des produits d'exploitation, ce qui constitue le principal impact prospectif du changement de réglementation.

Le tableau ci-dessous donne une lecture exhaustive des charges et des produits, antérieurement comptabilisés en exceptionnel, et qui ont été intégrés au résultat d'exploitation en 2025 :

Impacts du changement de réglementation comptable appliqué sur les résultats 2025 de manière prospective	Montants 2025
Pénalités et amendes	1 092
Dotations provisions pour risques	0
V.N.C des actifs immobilisés cédés	1 000
Autres charges diverses	29 150
CHARGES D'EXPLOITATION (anciennement exceptionnelles)	31 242
Legs ou donations destinés à être cédés	0
Reprises provisions pour risques	0
Produits de cession d'actifs immobilisés	2 083
Quote-part des subventions virée au au résultat	378 213
Autres produits divers	45 400
PRODUITS D'EXPLOITATION (anciennement exceptionnels)	425 697

Concernant les transferts de charge, il est précisé :

- ✓ Que l'impact sur la présentation des comptes 2025 est considéré comme non significatif, la Fondation Boissel n'ayant historiquement que 50 k€ de transferts de charges par an en moyenne.
- ✓ Que, pour la comparabilité des exercices, les transferts de charges 2024 (53 k€) sont inclus dans la rubrique intitulée « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

4.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel correspond uniquement aux opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel. La réglementation comptable précise ces 2 notions :

- ✓ Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.
- ✓ Un événement est inhabituel lorsqu'il n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité. Un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices comptables.

Les charges et produits à comptabilisées au sein du résultat exceptionnel sont celles et ceux directement liés à cet événement, donc qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement.



Il n'y a pas eu de charges et de produits de cette nature au titre de l'exercice 2025.

4.4 Résultat net

Les résultats de l'exercice, ventilés selon leur nature, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

NATURE DES RESULTATS DE L'EXERCICE	DEFICIT	EXCEDENT
Dont part du résultat sur gestion propre		
Etablissement Domaine St Clair	47 191	
Etablissement Ecuries St Clair	90 592	
Etablissement SIAO	124 581	
Etablissement Plurielles Hors CHRS	69 540	
Etablissement ALPA Hors CHRS	135 472	
Etablissement Temps Forts	12 665	
Etablissement GI	518 304	
Etablissement (R)EGAL'	6 020	
Etablissement LA BLANCHISSERIE	129 941	
Dont part du résultat sous contrôle des tiers financeurs :		
Etablissement ESMPI		1 281 209
Etablissement MAS ST Clair		49 464
Etablissement Plurielles - CHRS Insertion & CHRS Urgence	23 052	
Etablissement ALPA - CHRS Insertion & CHRS Urgence		74 890
Etablissement ALPA - LHSS (Lits Halte Soins Santé)	55	
Etablissement LA ROSERAIE - CHRS Insertion & CHRS Urgence	109 371	
Etablissement LA ROSERAIE - AAVA	88 353	
S/ TOTAL RESULTAT DEFICIT / EXCEDENT	1 355 138	1 405 563
RESULTAT EXERCICE 2025 - FGB		50 425

Les résultats sous contrôle des tiers financeurs correspondent aux activités en dotations de financement pour lesquels la validation par les autorités de tutelle est requise. Ainsi l'affectation des résultats s'effectue au cours des exercices suivants (N+1 à N+3) après avoir été soumis et validé aux autorités de tarification.



Note 5 – AUTRES INFORMATIONS

5.1 Informations relatives aux résultats des établissements

RESULTATS CONTRIBUTIFS PAR ETABLISSEMENT	ESMPI	MAS	TEMPS FORTS	PLURIELLES	ALPA	ROSERAIE	BLANCHISSER IE	GI	REGAL	ECURIES	SIAO	DOMAINE ST CLAIR	ELIM INTERNES	TOTAL FGB 2025
Recettes d'exploitation	41 538 670	6 278 042	59 000	3 390 816	4 014 591	760 145	145 333	1 136 972	2 595 635	52 608	2 588 287	625 194	-1 696 146	61 489 147
Dotations de financement	40 726 705	5 822 455	0	1 098 776	1 828 828	632 154	0	0	0	0	0	0	0	50 108 918
Subventions d'exploitation	348 711	10 820	0	2 082 489	1 592 180	11 992	114 736	646 678	76 069	0	2 588 281	0	0	7 471 957
Etallement de subventions d'invest.	247 113	0	0	80 780	4 020	21 755	6 050	7 429	0	2 000	0	9 066	0	378 213
Prestations de services et annexes	216 140	444 768	59 000	128 770	589 562	94 244	24 547	482 865	2 519 566	50 608	6	616 128	-1 696 146	3 530 058
Charges de personnel	-32 424 233	-4 074 082	-36 520	-1 921 776	-1 961 716	-712 517	-198 311	-1 112 677	-1 140 787	-115 393	-2 407 729	-122 977	13 642	-46 215 077
Personnel extérieur	-576 807	-263 671	-13 120	295 927	-123 170	-159 720	-27 573	-64 550	-138 767	-115 393	-273 625	-122 961	17 531	-1 565 900
Salaires et traitements	-20 655 897	-2 437 751	-18 147	-1 460 571	-1 202 241	-364 646	-134 150	-798 788	-774 920	0	-1 407 874	0	0	-29 254 987
Charges sociales	-8 704 579	-1 069 083	-4 196	-583 752	-497 864	-143 612	-31 574	-220 295	-202 198	0	-572 303	-16	0	-12 029 472
Taxes sur rémunérations	-2 486 948	-303 577	-1 057	-173 379	-138 441	-44 540	-5 014	-29 044	-24 901	0	-153 927	0	-3 888	-3 364 717
Charges immobilières	-2 661 673	-1 061 763	0	-1 135 644	-1 580 040	-93 096	-33 381	-145 219	-73 376	-22 748	-151 099	-515 989	549 044	-6 924 983
Loyers	-835 770	-578 610	0	-396 645	-647 778	-23 020	-24 132	-54 940	-65 000	-10 000	-57 895	0	132 895	-2 560 894
Amortissements immobiliers	-1 020 841	-18 182	0	-345 919	-140 561	-32 940	-998	-8 863	0	-10 832	0	-185 690	0	-1 764 826
Charges énergétiques	-435 133	-140 358	0	-187 116	-162 032	-28 062	-8 008	-46 106	-7 413	0	-17 790	-267 572	88 921	-1 210 669
Autres charges immobilières	-369 929	-324 614	0	-205 965	-629 669	-9 073	-242	-35 310	-962	-1 916	-75 415	-62 727	327 228	-1 388 593
Charges d'exploitation	-4 932 245	-1 098 052	-35 145	-320 270	-500 371	-152 257	-43 582	-396 796	-1 387 493	-5 059	-154 040	-20 618	1 133 460	-7 912 468
Charges variables d'exploitation	-1 970 873	-620 758	-25 010	-99 291	-143 837	-20 494	-3 111	-269 614	-1 127 272	-9 707	-24 972	223	1 231 210	-3 083 505
Charges fixes d'exploitation	-2 816 578	-440 404	-9 990	-134 375	-293 018	-121 905	-30 865	-67 459	-169 192	5 735	-113 778	121 018	-97 750	-4 168 560
Amortissements corporels et incorporels	-144 794	-36 891	-145	-86 604	-63 516	-9 858	-9 606	-59 724	-91 029	-1 087	-15 291	-141 858	0	-660 404
Charges non récurrentes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières	-239 310	5 319	0	-105 718	-33 101	0	0	-584	0	0	0	-12 801	0	-386 194
Intérêts sur emprunts	-395 627	0	0	-105 718	-50 001	0	0	0	0	0	0	-14 359	0	-567 646
Autres charges et produits financiers	156 317	5 319	0	0	16 900	0	0	-584	0	0	0	1 558	1 841	181 452
Impôts sur les sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE : BENEFICE (+) DEFICIT	1 281 209	49 464	-12 665	-92 592	-60 637	-197 724	-129 941	-518 304	-6 020	-90 592	-124 581	-47 191	0	50 425

5.2 Informations relatives à la séparation des exercices comptables

En application du principe de séparation des exercices comptables, les charges à payer et les produits à recevoir suivants ont été comptabilisés à la clôture de l'exercice :

Tableau des charges à payer et des produits à recevoir	Montants à la clôture de l'exercice
--	---

Intérêts courus	130 780
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	624 139
Clients avoir à établir	4 573
Dettes sociales	5 128 895
Dettes fiscales	409 030
Dettes sur immobilisations et comptes	43 119
Autres dettes	2 679
CHARGES A PAYER	6 343 214

Créances de l'actif immobilisé	0
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances de l'actif circulant	1 245 164
Créances clients et comptes rattachés	64 866
Subventions à recevoir	589 197
Autres créances	591 102
Valeurs mobilières de placement	0
Disponibilités	396 357
PRODUITS A RECEVOIR	1 641 521



5.3 Informations relatives aux commissaires aux comptes

Ventilation des honoraires Commissaires aux Comptes	Commissaires aux comptes 1	Commissaires aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	63 600	
Honoraires afférent aux services autres que la certification des comptes	1 050	
TOTAL	64 650	

5.4 Informations relatives aux organes d'administration et de direction

Le montant total brut des 3 rémunérations les plus élevées, allouées aux cadres de direction, s'élève à 502.838 € pour l'exercice 2025, contre 493.019 € en 2024.

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil d'administration.

5.5 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

La Fondation Boissel comptabilise ses engagements en matière de retraite selon la méthode préférentielle ; ceux-ci sont ainsi comptabilisés au 31 décembre au passif du bilan sous forme de provision, ceci pour la totalité de l'engagement calculé par une étude actuarielle. Ils ne figurent donc pas au sein des engagements hors bilan.

Les engagements hors bilan au 31/12/2025 sont listés ci-dessous :

Etat des engagements hors bilan		Engagements donnés au profit de :			
		Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Tiers externes
Effets escomptés non échus	0	0	0	0	0
Créances cédées non échues (daily)	0	0	0	0	0
Avals et garanties données	1 200 000	0	0	0	1 200 000
Engagement de retour à meilleure fortune	0	0	0	0	0
Engagement en matière de crédit bail	0	0	0	0	0
Engagement en matière de pension et retraite	0	0	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0	0
ENGAGEMENTS DONNES	1 200 000	0	0	0	1 200 000
ENGAGEMENTS RECUS	0				

Les engagements donnés sont relatifs à des sommes bloquées par la Fondation en nantissement d'un prêt au profit d'un établissement bancaire, ceci afin de sécuriser le plan de financement d'un projet immobiliser.



5.6 Informations relatives aux effectifs

Ventilation des effectifs par catégorie professionnelle (en équivalents temps plein)	Personnel salariés	Personnel mis à la disposition de l'entreprise (détaché)
Personnel Médical et pharmacien	28	1
Direction / administration	102	
Soignants	397	21
Socio Educatifs	127	1
Technique	59	
Médico Technique	23	
CDD Insertion & Apprentissage	47	
TOTAL	783	22

Sur 2025, l'effectif moyen total est de 806 ETP (768 ETP en 2024). Dans le cadre du rattachement des activités psychiatriques du CH Vienne, les personnels sous statut public ont pu conserver ce statut. Ces personnels sont ainsi rémunérés par le CH Vienne et refacturés à notre établissement ESMPI ; la Fondation Boissel les comptabilise comme du personnel mis à disposition. Cela a concerné 22 ETP en moyenne au cours de l'exercice, contre 25 ETP sur l'exercice précédent.



5.7 Comptes 2024 certifiés

FONDATION BOISSEL Bilan page 1 Actif
Périodes de : 01/2024 à 12/2024

Libellé	Montant brut 2024	Amort. et prov. 2024	Montant net 2024	Montant net 2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	61 847		61 847	61 847
Autres immobilisations incorporelles	1 223 092	950 466	272 627	326 554
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	5 577 700	1 332 536	4 245 164	3 853 216
Constructions	42 711 592	20 850 731	21 860 861	23 205 455
Installations techniques, matériels et outillage	1 551 914	985 866	566 048	574 672
Autres immobilisations corporelles	5 025 373	3 356 191	1 669 182	1 335 979
Immobilisations corporelles en cours	7 747 467		7 747 467	3 070 656
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	30		30	20
Autres titres immobilisés	1 288 814		1 288 814	1 287 137
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 280 237	28 513	2 251 725	2 524 879
TOTAL I	67 468 068	27 504 303	39 963 765	36 240 415
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	25 759		25 759	5 382
Autres approvisionnements	110 246		110 246	83 591
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	11 131		11 131	2 827
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	3 224 996	828 630	2 396 366	3 411 425
Autres créances	1 963 083	286 486	1 676 597	2 215 441
Valeurs mobilières de placement	4 790 279		4 790 279	4 283 763
Disponibilités	13 084 746		13 084 746	12 054 692
Charges constatées d'avance	1 200 692		1 200 692	1 192 912
TOTAL II	24 410 933	1 115 117	23 295 816	23 250 033
Charges à répartir sur plusieurs exercices III	467 742		467 742	500 000
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	92 346 742	28 619 419	63 727 323	59 990 448



Libellé	Montant net 2024	Montant net 2023
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 964 818	1 964 818
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Dotations à la transformation du service hospitalier	3 000 000	3 000 000
Réserves et écarts de réévaluation :		
Excédents affectés à l'investissement	3 884 790	3 884 790
Réserves de compensation	814 173	825 274
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	1 057 680	1 057 680
Ecart de réévaluation	11 404	11 404
Report à nouveau	234 663	1 030 950
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	194 564	-807 388
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 819 521	3 964 137
TOTAL I	14 981 613	14 931 665
Provisions pour risques et charges	5 040 312	5 032 377
Fonds dédiés	2 471 149	2 622 066
TOTAL II	7 511 462	7 654 443
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 919 654	23 351 954
Emprunts et dettes financières divers	77 058	74 141
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	3 322	6 431
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 046 828	2 730 272
Dettes sociales et fiscales	7 667 535	6 918 412
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	328 697	2 546 651
Autres dettes	73 627	72 797
Produits constatés d'avance	2 117 528	1 703 681
TOTAL III	41 234 248	37 404 340
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL IV		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	63 727 323	59 990 448



Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	166	0
Production vendue :		
- prestation de services	1 455 104	942 052
- divers	0	16 056
Production stockée ou déstockage de production	0	0
Production immobilisée	69 336	54 488
Dotations et produits de tarification	49 428 100	44 376 302
Produits des activités annexes	660 904	663 880
Subvention d'exploitation et participations	6 992 882	9 726 781
Reprises sur amortissements et provisions	459 590	501 840
Reports des ressources non utilisées des exercices antérieurs	186 418	396 602
Transferts de charges	53 789	45 943
Autres produits	194 383	54 516
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION (I)	59 500 672	56 778 460
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières	5 653	7 032
Autres intérêts et produits assimilés	196 543	103 265
Reprises sur provisions	0	25 339
Transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	0	8 984
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (II)	202 196	144 621
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	588 881	363 055
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	60 291 749	57 286 136
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 944	2 828
Variation de stock	0	0
Achats de matières premières et fournitures	946 575	727 703
Variation de stock (Mat. 1ères, fourn.)	0	0
Achats d'autres approvisionnements	382 136	362 451
Variation de stock (autres approv.)	-47 032	15 437
Achats non stockés de matières et fournitures	2 578 027	2 446 797
Services extérieurs et autres	9 844 027	9 741 493
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	3 374 301	3 378 915
- autres	274 883	352 202
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	27 673 493	25 990 305
- charges sociales	10 195 932	9 479 296
- autres charges de personnel	1 097 199	954 997
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	2 140 476	2 724 029
- des charges d'exploitation à répartir	0	0
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	189 005	197 000
- pour risques et charges d'exploitation	373 458	336 821
Engagement à réaliser sur ressources affectées	35 501	150 695
Autres charges	187 347	192 899
TOTAL CHARGES EXPLOITATION (I)	59 249 272	57 053 867
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	32 258	28 513
Intérêt et charges assimilées	694 900	847 106
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes s. cession valeurs mobili. placem.	0	0
TOTAL CHARGES FINANCIERES (II)	727 158	875 618
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	120 755	164 039
TOTAL DES CHARGES (I + II + III)	60 097 185	58 093 524
RESULTAT DE L'EXERCICE : BENEFICE (+) DEFICIT (-)	194 564	-807 388

